



## Procès-Verbal de la réunion du

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2025 à 20h00

---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 9 janvier 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Gilles PERRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Monsieur Benoît MARCHAND, Monsieur Joël PRENAT (pouvoir à Emmanuel CHAMAGNE)

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Extérieur présent : Jean-Louis FLEURY

**1. ACCA : renouvellement de convention :**

*Délibération n° 01/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Il est nécessaire de renouveler la convention de cession d'un droit de chasse de l'ACCA de Montbouton. Le loyer doit être révisé annuellement en fonction de l'indice préfectoral des fermages. Il s'élève pour 2024 à 202,05€.

**Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

## **2. Conseil Départemental : charte Ambassadeur du Territoire :**

*Délibération n° 02/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de développement, le Département du Territoire de Belfort a lancé son réseau d'Ambassadeurs que sont les communes, pour développer sa notoriété et renforcer son attractivité.

Le Maire propose de signer la Charte des Ambassadeurs du Territoire et ainsi bénéficier de la signature « *Territoire du Lion* ».

**Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

## **3. Appel à projets DETR 2025 :**

*Délibération n° 3/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Dans le cadre des projets d'investissement 2025 subventionnables et éligibles à la DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*), Monsieur le Maire présente le dossier d'aménagement de la cour de l'école (végétalisation et équipements sportifs). Il sollicite donc le conseil municipal pour la réalisation de ce projet et l'autorisation de déposer une demande de subvention.

**Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

## **4. Ouverture d'un poste de rédacteur territorial :**

*Délibération n°4/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le Centre de Gestion a envoyé la liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie pour l'année 2024 sur laquelle figure Madame FRIDEZ. Il est proposé de fermer son poste actuel d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et d'ouvrir un poste de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

## **5. Tarifs de location de la salle du plateau :**

*Délibération n°5/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Les tarifs de location de la salle du plateau sont les suivants pour l'année 2025.

La petite salle ne sera plus louée aux personnes extérieures à la commune car très peu demandée.

Pas de modification des tarifs pour les Montboutonnais.

**Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

Tarifs 2024	Montboutonnais	Extérieurs
Location petite salle un jour (en semaine)	70 €	X
Location petite salle weekend	110 €	X
Location grande salle un jour (en semaine)	175 €	350 €
Location grande salle weekend	275 €	650 €
Nettoyage petite salle	30 €	
Nettoyage grande salle	60 €	
Caution salle	1 000 €	

#### **6. ONF : devis Assistance Technique 2025**

*Délibération n°6/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le devis d'assistance technique (cubage, classement) de l'ONF concernant les parcelles 2a, 2j, 19a exploitées durant la saison 2025 s'élève à 480 € HT.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité son montant, celui-ci sera imputé au budget 2025.**

#### **7. Convention « frelon asiatique »**

*Délibération n°7/2025 : rapporteur Monsieur Arnaud CHAILLET*

Le Département sensibilise les communes avec un plan de lutte contre les frelons asiatiques et notamment la destruction des nids. Il propose une convention ayant pour but de protéger la santé publique et concourir au maintien de la biodiversité.

L'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable à cette démarche dans l'attente de devis complémentaires réalisées par d'autres entreprises spécialisées.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

## **8. MS90 : demande d'une aide financière**

*Délibération n°8/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande de subvention concernant le goûter de Noël adressée par l'Association MS90. Il propose au Président de l'Association de faire dorénavant une demande de subvention globale pour l'année.

## **9. CCST : rapports annuels du service assainissement collectif et non collectif**

*Délibération n°9/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le conseil municipal approuve les rapports annuels 2023 des services d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

## **10. Révision des loyers des logements communaux :**

*Délibération n°10/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Monsieur le Maire rappelle que le bail des logements communaux prévoit d'être révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers. L'appartement n°1 sera exonéré de cette hausse cette année.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

## **11. Sentier des écoles :**

*Délibération n°11/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Afin de finaliser le projet du « sentier des écoles », le Maire présente un devis de travaux qui fera l'objet d'une demande de subvention à la CCST (en complément de celle déjà allouée par le département).

**Le conseil municipal approuve cette demande avec 5 voix pour et 3 voix contre.**

## **12. Achat d'une autolaveuse :**

*Délibération n°12/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

La société SOPROLUX a été retenue pour l'achat d'une autolaveuse d'un montant de 4 680 € HT pour l'entretien de la salle du plateau. Cet achat fera également l'objet d'une demande de subvention à la CCST.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

## **13. Informations et questions diverses :**

Demande d'un habitant pour une remise en état du chemin d'accès communal à son habitation : un rendez-vous sera programmé sur place pour une étude approfondie.

Séance levée à 23h30.

Le Maire,  
Gilles PERRIN